

POLE & AERIAL BOX

Règlement intérieur

Inscription et Formalités administratives

A l'inscription :

L'adhérent se verra remettre différents documents à lire, remplir et signer.

Règlement intérieur
Contrat d'abonnement précisent les conditions générales de ventes
Facture

L'adhérent devra fournir

Certificat médical de moins de 3 mois avec la mention « apte a la pratique de sport acrobatique »
Attestation d'assurance responsabilité civile.
Règlement intégral ou un de l'adhésion choisis ou un RIB

Pratique et accès aux équipements

Obligation de se déchausser à l'entrée des salles de danse.

Les bijoux de toutes sortes doivent être retirés avant le cours et rangés.

Aucun produit corporel a corps gras ne devras être utilisé 12h avant le cours.

Une tenue correcte et adaptée à la pratique sera exigée.

Les adhérents sont invité à se munir de grip personnel, Pole&Aerial Box ne s'engage aucunement à le fournir tout au long de l'année.

A la fin du cours, chaque adhérent sera tenus de nettoyer et ranger le matériel utilisé.

Responsabilité

Toute personne dont l'état de santé nécessite une attention particulière (fragilité articulaire, grossesse ou blessure peut ancienne) devra impérativement le signaler à l'instructeur assurant le cours, qui se réserve le droit de refuser l'accès au cours à toute personne qu'il jugera, à risque accidentel modéré à élevé. Dans le cas où une personne « fragilisée » participerait au cours malgré les mises en garde de l'instructeur, Pole&Aerial Box décline toute responsabilité en cas de blessure ou accident.

Pole&Aerial Box ne pourra en aucun cas être tenu responsable des accidents corporels, détérioration et vols d'effets personnels qui pourraient survenir pendant le cours.

Toute personnes souhaitant être couverte pour ce type de risques sont invitées a effectuer les démarches nécessaire auprès de leur compagnie d'assurance.

Accès au cours et Validité d'abonnement

Les adhérents sont tenus de se présenter à l'accueil 15 min avant de début du cours. En cas de retard de la part de l'adhérent, l'instructeur se réserve le droit de ne pas l'admettre en cours si celui-ci a démarré. L'adhérent s'engage à suivre des cours de son niveau. L'instructeur se réserve le droit de lui refuser l'accès aux cours ne correspondant pas à son niveau.

L'inscription au cours devras impérativement être faite 12h avant celui-ci, par le biais de la plate-forme de réservation en ligne.. Tout adhérent se présentant à un cours sans y être inscrit, prend le risque de s'en voir refuser l'accès si celui-ci est plein.

Tout cours retenu sera décompté de l'abonnement si il n'est pas annulé 12h avant la programmation de celui-ci. Les abonnements sont valable 3,5 ou 10 mois selon la formule choisis et la périodicité à compter de la date de souscription. Aucune remise ne sera appliquée. Passée la date de validité de son abonnement l'adhérent se verra alerté par mail ou SMS et il lui sera proposé un renouvellement.

Abonnement en famille, Pole&Aerial Box s'engage à appliquer une remise de 10% sur l'abonnement le moins chers souscrit par les membres d'une même famille.

Dans le cas ou un cours compterait un nombre insuffisant d'inscrit, la direction se réserve le droit d'annuler celui-ci. Le cas échéant, les adhérents inscrits en seront informés et le cours ne sera pas décompté.

En cas d'absence de l'instructeur, la direction fera tout son possible pour maintenir le cours et pour prévenir les adhérents au plus tôt dans le cas ou le cours devrait être annulé.

Règles de vie

Les portables sont admis en cours en mode silence.

L'instructeur se verra dans l'obligation de refuser l'accès au cours a toutes personne sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants.

Les adhérents s'engage a adopté un comportement de nature à garantir le bon déroulement du cours, ainsi que la convivialité du lieu.

Aucun comportement injurieux, raciste, sexiste dégradant ou violent ne sera toléré et sera sanctionner par un avertissement verbal et si récidive une exclusion temporaire ou définitive sans droit au remboursement.

Les chaussures sont strictement interdites dans les salles de danse.

Il est interdit de manger dans les salles de danses, un espace Lunch & Détente est à disposition des usagers à l'entrée du bâtiment.

Les règles de vie en communauté et de respect d'autrui, doivent être scrupuleusement respectées afin de permettre à chacun une pratique optimal.

Consignes de sécurité

Les adhérents, intervenants et instructeur sont tenus de respecter les règles parlementaires de sécurité, de prendre connaissance des affichages concernant le risque incendie et les consignes d'évacuations.

Observance et respect des consignes de sécurité préconisent par l'instructeur, relative aux pratiques enseignées.

Le matériel mis à disposition des adhérents doit être vérifié par l'instructeur avant chaque cours.

Les adhérents s'engage a utilisé le matériel a disposition suivant les conditions définis sur place. Il est strictement interdit d'utiliser les agrès et l'ensemble des installations en dehors des cours ou des créneaux d'entraînement.

L'adhérent s'engage à respecter le déroulement sécuritaire d'un cours, en outre il est interdit d'utiliser les agrès avant un échauffement complet Warm Up et après le Cool Down.